

DREAL UT 09



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COPIE signée

PREFET DE L'ARIEGE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
MIDI-PYRÉNÉES

Foix, le - 2 JUL. 2010

Unité Territoriale de l'ARIEGE

Affaire suivie par Christelle CORNANO
christelle.cornano@industrie.gouv.fr
tel: 05 61 65 85 50 – Fax : 05 61 65 85 59

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
Installation de stockage de déchets ultimes de Berbiac
commune de Manses

Séance du 1^{er} juillet 2010

La commission locale d'information et de surveillance de l'installation de stockage de déchets ultimes de Berbiac s'est réunie le 1er juillet 2010, à la mairie de Mirepoix, sous la présidence de Monsieur Hugues FUZERE, Sous-Préfet de Pamiers.

Lors de cette séance, les représentants suivants étaient présents:

– Collectivités territoriales:

M. Jacques ESTEBE, adjoint au maire de Mirepoix
M. Christian CIBIEL, délégué communal du conseil municipal de Mirepoix
Mme. Simone VERDIER, maire de Manses
Mme Joëlle DOUKALI, conseillère à Manses

– Associations :

Mme Claude FRESSONNET, Association Pays de Mirepoix Environnement
M. Claude CAMBUS, Association intercommunale pour la sauvegarde du patrimoine naturel de la vallée de l'Hers
Mme Françoise MATRICON, Comité Ecologique Ariégeois

– Exploitant :

M. Robert PEDOUSSAT Président du SMECTOM du Plantaurel
M. Alain CAILLAT, directeur général du SMECTOM du Plantaurel
Mme Julie DUCOS, directrice technique adjointe chargée des installations classées SMECTOM du Plantaurel
Mme. Geneviève BERDEIL, Membre du bureau du SMECTOM et maire de Saint Félix de Tourneгат

– Administrations publiques :

Mme Colette VIGNALS, préfecture de l'Ariège
Mme Agnès TARTIE, préfecture de l'Ariège
Mme Christiane LEBLOND, DDT
M. Bernard CHEVALOT, ARS DT09
Mlle. Christelle CORNANO, DREAL
M. Christian LUKOWICZ, SDIS Chef du groupement Nord
M. Pierre LE MERCIER, SDIS

– Auditeur invité :
M. Fabien SENEGES, Cabinet ECTARE

Monsieur le Sous-Préfet de Pamiers ouvre la séance et souligne le fait de pouvoir réunir la CLIS à une date moins tardive que celle de la CLIS précédente.

Monsieur CAILLAT, directeur général du SMECTOM du Plantaurel et Madame DUCOS, directrice technique adjointe chargée des installations classées au SMECTOM du Plantaurel présentent et commentent les documents suivants : le rapport de fonctionnement - dossier d'information 2009 et les évolutions techniques envisagées pour la période de 2010 à 2015.

Questions et discussions se déroulent au fur et à mesure de cet exposé et permettent de souligner les points suivants :

1/ Contrôle qualité des bennes - Diminution des non-conformités:

Depuis 2006, un protocole de contrôle de qualité des bennes a été mis en œuvre sur les quais de transit.

2% des bennes ont été signalées non-conformes sur l'année 2009 contre 14 % en 2008.

Le SMECTOM du Plantaurel a pour objectif de diminuer le pourcentage de produits non valorisables. Une précision sur le stockage de matelas a été apportée : les matelas sont stockés sur le site de Manses. Pour éviter un problème de compactage, en amont ils sont séparés des ordures ménagères puis envoyés vers le site de Varilhes. Une fois broyés, les matelas sont stockés sur le site de Manses.

2/ Tonnage de déchets entrants sur le site en baisse:

Au cours de l'année 2009, le tonnage de déchets ultimes à enfouir s'élève à 45 659 tonnes. Une baisse de 1,4 % par rapport à l'année précédente a été observée.

3/ Présentation de l'unité de valorisation du biogaz :

Actuellement, les implantations d'une dalle, du conteneur moteur, du bungalow bureau, du transformateur et du poste de livraison de l'unité de valorisation biogaz sont effectives.

En parallèle, l'implantation de la plate forme de traitement des lixiviats a débuté avec l'installation des cuves.

Les investissements et les recettes attendues ont fait l'objet d'une présentation du SMECTOM du Plantaurel.

Les investissements s'élèvent à 2 406 337 euros TTC. Le projet est soutenu par la région Midi-Pyrénées à hauteur de 100 000€.

En fonction des hypothèses de production de biogaz, la recette globale attendue est de 370 à 770 k€ par an.

En complément, le site est éligible à une réduction de TGAP, la taxe générale sur les activités polluantes.

L'unité de valorisation devrait être mise en service en octobre 2010.

Actuellement le SMECTOM du Plantaurel a signé avec ERDF la PTF (proposition technique et financière pour le raccordement de l'installation de production). Ce document décrit les travaux nécessaires au raccordement de l'installation en termes de coûts prévisionnels et de délais indicatifs de réalisation.

La convention de raccordement (document prescrivant les travaux à réaliser pour raccorder l'unité au réseau existant) devrait être rédigée dans les 3 mois à compter de l'acceptation de la PTF. (31/05/2010 → 31/08/2010)

Les travaux prescrits devraient être réalisés dans les 4- 5 mois suivants l'obtention de cette convention de raccordement.

4/ Caractérisation du biogaz

Madame VERDIER signale que le taux de sulfure d'hydrogène (H₂S) a considérablement augmenté et fait part de son inquiétude quant aux nuisances olfactives.

Le SMECTOM du Plantaurel s'est renseigné auprès d'autres sites similaires dont celui de Saint-Gaudens qui observe également une augmentation du sulfure d'hydrogène dès qu'il y a une augmentation de méthane.

Monsieur CAILLAT informe la commission que du charbon actif au niveau de l'unité de valorisation de biogaz permettra de capter les composés polluants tels que le sulfure d'hydrogène.

Madame VERDIER souhaite que l'exploitant lui fournisse une bibliographie sur les rejets de sulfure d'hydrogène dans les sites de stockage de déchets ultimes.

Monsieur SENDES indique qu'actuellement le secteur n'a pas de retour suffisant sur cette problématique.

5/ Radioactivité – Aucun incident détecté

Suites aux interrogations de Monsieur CAMBUS, le SMECTOM du Plantaurel signale qu'ils n'ont pas observé de valeur maximale atteinte suite aux contrôles de la radioactivité sur le chargement de déchets.

Une moyenne de 0,108 micro sieverts par heure a été remarquée pour l'année 2009 sachant qu'une mesure de débit de dose d'un microsievert par heure est considéré comme un incident.

6/ Gestion des eaux

7 vidanges ou abaissements de niveau du bassin des eaux internes ont été réalisés en 2009 dont 4 ont fait l'objet d'analyses.

Le contrôle des eaux souterraines permet de constater qu'aucune pollution n'est relevée.

Suites aux remarques de Madame VERDIER concernant les eaux sous géo-membranes, le SMECTOM du Plantaurel informe la commission que sur le site de Manses il existe 6 réseaux d'eaux sous géo-membranes. 5 réseaux d'eaux sous géo-membranes sont dirigés vers les bassins des eaux internes et 1 réseau situé au fond du casier II présente une pollution d'où une redirection de ces eaux vers le bassin des lixiviats.

Madame VERDIER fait remarquer que la quantité des lixiviats envoyée sur la station d'épuration de Laroque d'Olmes pour 2009 est plus importante (9 373 m³) que l'année 2008 (8 319 m³), soit une augmentation de 12.7%.

Le SMECTOM du Plantaurel indique qu'une augmentation de la quantité de lixiviats est due à une plus grande surface ouverte de l'alvéole en cours d'exploitation.

Faisant suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 3 juillet 2009, les graphiques synthétisant l'évolution de la charge hydraulique en fond des casiers I et II ont été présentés.

Au niveau du casier I, un puits est disponible pour le suivi de la charge hydraulique. Suite à la mise en place du pompage régulier, la charge hydraulique est maintenue proche de 0 m en 2009.

Au niveau du casier II, les puits A et C sont vides. Le puits B placé sur l'alvéole en cours d'exploitation en 2009 n'a pu être vidé qu'à partir du mois de décembre. A partir de cette date, la hauteur d'eau dans le puits est maintenue en dessous des 5 m et le volume vidangé est proche de 0 m³. Le volume maximal pompé au niveau de ce puit est de 12 m³.

Durant la séance, Mademoiselle CORNANO a omis de signaler lors de la commission que l'arrêté préfectoral du 12 mars 2007 prescrit : une charge hydraulique inférieure à 30 cm. En ce sens, afin d'être conforme à la réglementation le SMECTOM du Plantaurel doit assurer des vidanges plus régulières..

Le bilan hydrique a été développé par le SMECTOM du Plantaurel.

Madame VERDIER interroge l'exploitant sur le pourcentage d'eau libérée par les déchets qui a doublé.

Le SMECTOM du PLANTAUREL signale que ce pourcentage a doublé car la modélisation du bilan hydrique est différente que celle des années précédentes.

Monsieur SENGES indique que le pourcentage d'eau libérée par les déchets va tendre à diminuer dans le temps.

7/ Les odeurs

Les signalements ont diminué au cours de l'année 2009 mais les riverains ont perçu d'avantage de fortes à très fortes odeurs (59 % en 2009 au lieu de 40 % en 2008).

Pour cette partie, Monsieur CAMBUS a rapporté les remarques de M. VANDERSTAPPEN absent de la commission :

- le nombre de signalement de l'année 2009 est inférieur au nombre de signalement en 2008 mais le critère important à considérer est la durée totale de perception des odeurs qui est un meilleur critère. Pour son relevé il y a 178 heures pour chacune des années 2008 et 2009 donc aucune amélioration quantifiée.
- enfin, il est important de prendre en compte les signalements des perceptions fortes à très fortes qui entraînent une gêne pour la gorge ou les yeux.

8/ Evaluation des capacités restantes

Sur la base de l'arrêté préfectorale du 12 mars 2007 et d'une majoration de 10 % des hauteurs de déchets : la saturation du site en volume sera atteinte le 30 août 2012 et le tonnage maximal sera atteint le 13 octobre 2010.

Mademoiselle CORNANO indique à la commission qu'un projet d'arrêté préfectoral complémentaire sera proposé au Préfet de l'Ariège afin de stocker un tonnage plus important de déchets après le 13 octobre 2010 et ce jusqu'au 31 décembre 2011 conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 mars 2007.

Monsieur le Sous-Préfet de Pamiers interroge le SMECTOM du Plantaurel sur la densité maximale des déchets. Le SMECTOM du Plantaurel informe la commission qu'il n'envisage pas un compactage plus important des déchets.

9/ Incidents

Quatre incidents se sont produits sur l'installation au cours de l'année 2009 : une entrée de produits non conformes, une panne d'engin, une perte de fluide et un départ de feu en exploitation. Tous ont fait l'objet d'un signalement à l'inspecteur des installations classées.

Monsieur CAMBUS fait savoir qu'au printemps de l'année 2010 un envol de mousse important a été observé. Le SMECTOM du Plantaurel indique que ce phénomène est dû à l'aérateur des bassins de lixiviats.

Madame VERDIER remarque la diminution importante des départs de feu et s'en réjouit. Le SMECTOM du Plantaurel affirme qu'une plus grande surveillance, un plus grand contrôle des bennes et une sensibilisation lors de la collecte sont à l'origine de cette diminution.

10/ Goélands

L'effarouchement des goélands par prédation est efficace. Une baisse du nombre des goélands a été observée au cours de l'année 2009.

11/ Evolution technique sur la période 2010 à 2015

Un dépôt de dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été effectué afin de poursuivre l'exploitation au-delà du 31 décembre 2011.

Une étude de stabilité a été présentée.

Un risque d'instabilité au niveau du talus de la digue du casier I est noté. Mademoiselle CORNANO indique qu'un avis d'un tiers expert sera demandé sur la stabilité de cette digue et un suivi renforcé sera prescrit. Cette demande d'avis d'un tiers expert sur la stabilité de la digue du casier I viendra compléter l'avis demandé sur la perméabilité des flancs prévue par l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié.

Le SMECTOM du Plantaurel a présenté l'exploitation du casier I qui comprendra 7 alvéoles au lieu de 2 prévues initialement.

Une saturation en humidité des déchets par un mélange de lixiviats et d'eau, un nouveau captage de biogaz à l'avancement sont envisagés pour la suite de l'exploitation du site de stockage de déchet ultimes.

Un projet de suivi environnemental extra-réglementaire sera mis en œuvre selon les accords avec le Pays de Mirepoix. Une réunion publique planifiée le 8 octobre 2010 sera l'occasion d'expliquer le contexte et les objectifs de ce suivi.

12/ Autres sujets abordés

Monsieur CMBUS a souhaité connaître les moyens mis en œuvre pour permettre l'accès du site aux pompiers.

Le Chef du groupe Nord, monsieur LUCOWICZ et le SMECTOM du Plantaurel ont expliqué qu'un accès au site est effectif et que les pompiers peuvent intervenir à tout moment.

Monsieur CHEVALOT signale que l'ARS DT 09 (Agence Régionale de Santé - Délégation territoriale de l'Ariège ex- DDASS) ne pratiquera plus de prélèvement des eaux internes sur le site.

Monsieur CIBIEL a souhaité que le SMECTOM du Plantaurel aborde la question du contrôle des agents et le suivi sanitaire.

Le SMECTOM du Plantaurel a alors présenté l'état des démarches lancées avec le SMPA dont une évaluation quantitative des risques sanitaires et une évaluation des risques professionnels.

Monsieur SENDES fait remarquer que l'évaluation quantitative des risques sanitaires concerne uniquement les travailleurs du site et non la population locale.

L'adjoint au maire de Mirepoix et le Sous-Préfet de Pamiers remercient le SMECTOM du Plantaurel et les membres de la commission pour la qualité des exposés et des réponses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Sous-Préfet de Pamiers clôt la séance.

Le Président



Hugues FUZERE

